

COMMENTAIRES SUR LA BROCHURE DE FRÉDÉRIC ANTONINI: «POUR UNE ÉCONOMIE LIBERTAIRE. PISTES DE RÉFLEXION»...

Les éditions Nada viennent de rééditer un petit livre de Frédéric Antonini qui avait échappé à mon attention en 2019, *Pour une économie libertaire - Pistes de réflexions*.

Parler d'économie libertaire est une affaire délicate parce qu'on risque en permanence de balancer entre l'utopie (comment on voudrait que les choses se passent) et l'évocation de l'exemple espagnol de la guerre civile. L'auteur ne verse dans aucun de ces deux travers, il ne prétend pas offrir un programme définitif mais ouvrir des pistes à la réflexion. Mais ce sont des pistes ancrées sur le réel tel que nous le vivons aujourd'hui.

«*Ces propositions apparaissent ainsi aujourd'hui plus que nécessaires, en ces temps d'avenir obscurci non seulement par la dégradation des conditions d'existence d'un si grand nombre d'êtres humains, mais aussi et surtout, par la lente érosion des conditions d'espoir d'une vie meilleure pour tous*». Il est temps de savoir: «*ce qu'il faut vraiment remplacer de ce monde destructeur et de son économie fondamentalement prédatrice*». En s'interrogeant sur «*ce qu'il faut vraiment remplacer*», l'auteur veut-il dire qu'il ne faut pas tout détruire?

«*L'économie libertaire envisagée par Antonini n'implique pas une uniformité absolue des rémunérations*».

Antonini définit une économie libertaire comme: «*une économie dont les rapports humains, les structures et le fonctionnement sont imprégnés de grandes valeurs et des grands principes que porte en son cœur l'anarchisme. Parmi ceux-ci, cinq apparaissent fondamentaux: la liberté ou l'auto-décision, l'égalité, la responsabilité, la coopération sociale ou l'entraide, la justice sociale*». L'économie libertaire ne peut pas s'envisager autrement que dans une société globale imprégnée des mêmes valeurs.

Ajoutons que la poursuite du bien-vivre pour tous est impossible dans une société fondée sur la perpétuation des rapports de domination. Par recherche du bien-vivre, il faut entendre le fait de vivre dans une société et une économie dont les structures et le fonctionnement permettent à tous les individus de développer leurs potentialités.

L'égalité ne se limite pas à l'égalité des droits et des devoirs: elle est «*l'équivalence des situations*» telle que les membres d'une société «*se regardent comme égaux par-delà les différences de situations*» - je souligne - ce qui laisse supposer qu'on n'a pas affaire à une égalité spartiate: cette égalité «*suppose aussi que les écarts de situations soient suffisamment mesurés pour qu'ils ne puissent pas donner lieu à des différences perçues comme des inégalités*». On comprend donc que l'économie libertaire envisagée par Antonini n'implique pas une uniformité absolue des rémunérations (ou des allocations de consommations si on préfère parler d'abolition du salariat).

Proudhon ne pense pas non plus qu'une égalité absolue des salaires sera possible, mais qu'elle sera une tendance: «*la statistique étant ainsi organisée, les rectifications ne se feront pas longtemps attendre. On n'aura jamais sans doute une égalité absolue; mais, par une série d'oscillations dont l'amplitude diminuera de plus en plus, on s'en rapprochera progressivement; et l'égalité approximative sera bientôt un fait.*» (*Théorie de la Propriété*).

«*Pour les militants de l'Internationale anti-autoritaire tels que Bakounine, chaque travailleur serait rémunéré selon son travail. Ce principe était dirigé contre les parasites sociaux qui ne travaillaient pas*».

Il est vrai que ce problème ne se pose pas pour les anarchistes d'inspiration kropotkinienne pour qui chacun consommera «*selon ses besoins*», expression très vague dans la mesure où les besoins sont un

concept éminemment subjectif. Expression plutôt néfaste aussi dans la mesure où les besoins individuels ne représentent qu'une partie des besoins de la personne par rapport aux besoins collectifs - santé, éducation, logement production d'eau, de gaz, d'électricité, transports et j'en oublie.

Donc, Antonini nous dit que l'économie libertaire s'oppose à «*toute démesure des écarts d'enrichissement*» mais aussi «*à toutes les formes d'enrichissement sans cause, parce qu'elles portent directement atteinte à l'égalité socio-économique*» et aux valeurs fondamentales de l'anarchisme.

«*Kropotkine et avec lui les anarchistes communistes, introduisirent l'idée que tout le monde devait pouvoir consommer selon ses besoins*».

J'avoue qu'en lisant «*écarts d'enrichissement*», je me suis un peu raidi sur mon siège. Antonini entend par «*enrichissement sans cause*», «*tout enrichissement qui n'est pas la conséquence d'une activité de travail ou de l'appartenance à la société humaine*». J'avoue ne pas saisir ce que serait un enrichissement qui serait lié à «*l'appartenance à la société humaine*»; pour le reste, un «*enrichissement*» lié au travail évoque fortement le (faux) débat qui a opposé les collectivistes bakouniniens et les anarchistes communistes d'inspiration kropotkinienne.

De quoi s'agit-il? Les militants de l'Internationale anti-autoritaire tels que Bakounine se définissaient comme «*collectivistes*» (plutôt qu'*«anarchistes»*) et fondaient leur politique sur l'idée que chaque travailleur serait rémunéré selon son travail. Ce principe était dirigé contre les parasites sociaux qui ne travaillaient pas, mais certains anarchistes firent semblant de comprendre que cela excluait tous les membres de la classe ouvrière qui ne travaillaient pas, à strictement parler: enfants, épouses, malades, vieillards, ce qui n'était évidemment pas le cas, comme le montre sans ambiguïté la lecture de Bakounine. Kropotkine et avec lui les anarchistes communistes, introduisirent l'idée que tout le monde devait pouvoir consommer selon ses besoins. Kropotkine inventa l'idée calamiteuse de «*prise au tas*», que tout le monde ou presque interpréta comme une situation d'abondance où chacun pouvait se servir à son gré. On pouvait à la rigueur imaginer une telle situation dans un avenir très lointain, impliquait un développement très important des forces productives et une très forte productivité du travail. Ce que Kropotkine n'ignorait sans doute pas, puisque la formule exacte dont la plupart des militants omettaient la seconde partie, était: «*prise au tas de ce qui est abondant, rationnement de ce qui ne l'est pas*»...

Toute peine mérite le même salaire?

En fait, Antonini pose la question (quasi insoluble dans l'état actuel des débats au sein du mouvement libertaire) de la rémunération du travail dans une société libertaire en écartant le point de vue dogmatique selon lequel «*tout le monde a la même rémunération qu'un ouvrier*». Il envisage la possibilité d'écarts de revenus à condition qu'ils ne mènent pas à de la «*domination lucrative*». Le problème qu'il soulève est très réel car dans les débats publics on est souvent confronté à des questions telles que: «*Mais alors, un ouvrier et un chirurgien seront payés de la même manière?*». Le militant qui répond «*Oui*» à cette question est inévitablement taxé d'irréaliste et il cesse d'être pris au sérieux. Pourtant il existe des raisons de justifier le «*Oui*» à cette question à condition de considérer l'application de ce principe dans la durée. Il faudra beaucoup, beaucoup de temps pour parvenir à cela.

Et c'est Bakounine qui fournit la réponse.

Concernant les gens qui font des études et qui ont un travail intellectuel, il dit que «*le travail intellectuel est un travail accueillant qui porte sa récompense en lui-même, et qui n'a pas besoin d'autre rétribution*». Il ajoute ceci: «*Il arrive très souvent qu'un ouvrier fort intelligent est forcé de se taire devant un sot savant qui le bat, non par l'esprit, qu'il n'a pas, mais par l'instruction, dont l'ouvrier est privé, et qu'il a pu recevoir, lui, parce que, pendant que sa sottise se développait scientifiquement dans les écoles, le travail de l'ouvrier l'habillait, le logeait, le nourrissait et lui fournissait toutes les choses, maîtres et livres, nécessaires à son instruction*». in «*L'instruction intégrale*».

Sans aller jusqu'à dire que les gens qui font des études sont des sots (enfin, pas tous), Bakounine nous explique que: «*pendant que les uns étudient, les autres travaillent afin de produire les objets nécessaires à la vie, pour eux-mêmes d'abord, et ensuite aussi pour les personnes qui se sont vouées "exclusivement aux travaux de l'intelligence" car le travail de ces derniers élargit l'esprit humain*».

L'idée qui se dégage de cela est qu'une économie libertaire serait une économie dans laquelle l'en-

semble des activités humaines serait considéré comme étant intégrée dans un ensemble solidaire et que, si des différences de revenus peuvent être envisagées, elles ne doivent pas conduire à une «*domination lucrative*». Une égalisation non hiérarchique des revenus constitue un objectif théoriquement souhaitable, mais cette idée va tellement à l'encontre des préjugés ancrés dans la population qu'il faudra sans doute des générations pour qu'elle soit effectivement appliquée.

J'ajouterais avec Antonini qu'accumuler du numéraire ou toute autre forme de signes de richesse dans un régime qui aurait aboli la propriété privée des moyens de production n'aurait pas beaucoup de sens. Le problème est qu'Antonini n'abolit pas à strictement parler la propriété des moyens de production...

La propriété, parlons-en.

Précisément, le chapitre sur la propriété est l'un des plus intéressants du petit livre; d'emblée, Antonini nous déclare que «*la société libertaire reconnaît l'existence de la propriété privée*», mais dans des limites considérées comme acceptables par elle. Autrement dit, c'est «*la société*», donc «*les gens*» (Citoyens? Travailleurs?) qui définiront jusqu'où on ne peut pas aller plus loin en matière de propriété. L'auteur croit devoir préciser que, «*en premier lieu, chacun est évidemment libre de détenir des biens propres, personnels*». Cela va de soi, mais sans doute est-il nécessaire de le préciser: je n'apprécierais pas que ma brosse à dents soit collectivisée.

La suite du texte révèle une influence nettement prudhonienne - comme l'ensemble de la brochure. En effet, «*la société et l'économie libertaires ne refusent pas la propriété privée des moyens de production, c'est-à-dire du capital qui permet d'assurer une activité productive régulière. Autrement dit, elles n'excluent pas l'existence d'entreprises privées*».

Antonini précise cependant que la «*propriété productive*» ne constitue pas un ensemble de droits aussi étendu que dans les sociétés capitalistes. Outre la propriété personnelle, l'auteur distingue entre propriété productive et propriété immobilière. Ces deux dernières seront débarrassées d'un certain nombre d'abus. On comprend que les gens pourront conserver la propriété de leur logement, mais ce qui n'est pas dit est: pourront-ils acquérir la propriété d'un logement?

Très prudhonien, Antonini s'élève contre les abus de la propriété. Selon lui, «le principal abus de la propriété (...) est qu'elle peut donner lieu à une rémunération pour elle-même, c'est-à-dire en raison de sa seule possession». Ce n'est pas formulé de manière très claire, me semble-t-il, mais on croit comprendre que le fait de tirer un revenu par la location d'un bien immobilier n'est pas admis.

Souvent, les choses sont dites de manière contournée, ce qui rend le propos peu compréhensible. Un exemple:

«*Le caractère non lucratif de la propriété ne signifie pour autant pas absence de revenus tirés de sa détention, de son prêt ou de sa cession. La perte éventuelle de valeur et le renoncement à l'usage peuvent, en certains conditions, être compensés. Par exemple, le revenu non dépensé qu'est l'épargne peut être rémunéré de façon à maintenir son pouvoir d'achat*».

Revenus, épargne, et caetera...

Lorsque la détention de la propriété permet de tirer un revenu par son «*prêt*», il me semble qu'on appelle ça une «*location*». De même lorsqu'on tire un revenu par sa «*cession*», on appelle ça une vente. Dans la société libertaire d'Antonini, je pourrai tout simplement louer ou vendre mon appartement ou ma maison.

Ensuite, je ne comprends pas ce que signifie la «*perte de valeur*» ou le «*renoncement à l'usage*» d'un bien. Si mon appartement «*perd de la valeur*» (Incendie? Inondation?), il faut en déterminer les causes et éventuellement faire jouer les assurances, ou toute forme de compensation éventuellement mise en place par la société. Si je «*renonce à l'usage*» de mon appartement, c'est, soit que je l'ai donné et il n'y a pas lieu d'avoir une compensation, soit que je l'ai vendu et le produit de la vente est en lui-même une compensation.

Enfin, Antonini envisage la possibilité de rémunérer l'épargne des gens afin de maintenir leur pouvoir d'achat - et on peut supposer que ce qu'il a en tête ce sont les petits épargnants, pas ceux qui se livrent à de la grande spéculation financière. Par ailleurs maintenir le pouvoir d'achat d'une catégorie de la population, les épargnants (et les autres?) signifie inflation, donc monnaie. Sur ces quelques points, il est à craindre

que l'auteur s'écarte sensiblement de l'approche libertaire, ou alors il serait nécessaire qu'il précise considérablement sa pensée.

Antonini nous dit que la transmission de la propriété ne peut donner lieu à un enrichissement et que la «*transmission à titre onéreux*» (la vente en somme) d'une propriété par son propriétaire «*ne peut lui rapporter plus que ce qu'elle lui a coûté*», soit la valeur de son acquisition et les frais engagés durant la possession.

Proudhon avait abordé toutes ces questions pendant la révolution de 1848. Pour résumer, il envisageait une sorte de compromis entre locataires et propriétaires: les locataires versaient aux propriétaires un loyer jusqu'à ce que les sommes versées correspondent à la valeur du logement, après quoi le logement devenait la propriété du locataire. En d'autres termes, les loyers ne constituaient pas une rente indéfinie au bénéfice du propriétaire.

Une fois que les locataires ont versé aux propriétaires la valeur des logements, ceux-ci étaient municipalisés et leur entretien revenait à la ville - en d'autres termes le locataire payait son logement au propriétaire, au bénéfice de la municipalité... Si des travaux étaient nécessaires, on faisait appel à des «*compagnies ouvrières*», sortes d'associations de travailleurs du bâtiment.

Antonini, de son côté, introduit la notion d'«*obligation d'usage*»: «*l'absence durable d'usage d'un bien immobilier transmis aboutit à l'extinction de la propriété*»: on pense évidemment aux innombrables logements vacants que les propriétaires n'occupent pas, souvent depuis des années. «*La propriété est alors remise à la société*», nous dit Antonini, qui précise que de tels dispositifs existent déjà dans beaucoup de pays.

À suivre...

René BERTHIER.
